

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 août 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DILT 4 - DFA Budget annexe des transports automobiles municipaux - budget supplémentaire de l'exercice 2020.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu l'instruction budgétaire M4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel la Maire de Paris lui soumet le projet de budget supplémentaire du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Antoine GUILLOU, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2020 est arrêté à la somme de 17 426 245,88 euros, en équilibre pour la section d'investissement, et à 34 397 612,04 euros, en équilibre pour la section d'exploitation.

Article 2 : La Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO